

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **11 (1965)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON DE BERNE

REDUCTION DES TARIFS SPECIAUX
POUR LE FRET AERIEN

Les décisions prises à la première conférence de l'I.A.T.A. sur le fret aérien, qui s'est réunie à Venise au mois de mai 1965, sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 1965.

Ces changements concernent une réduction des tarifs spéciaux de fret. Ils ont été introduits afin de stimuler la demande. La capacité de transport a fortement augmenté à la suite de l'utilisation accrue d'avions-cargos.

Les réductions de tarifs s'appliquent à plusieurs domaines. Pour certaines catégories de fret, comme la viande, les textiles, les machines à écrire et à calculer, ces réductions représentent une forte baisse par rapport aux anciens tarifs.

Swissair a appuyé les décisions de l'I.A.T.A. à la conférence de Venise, comme elle a déjà soutenu les demandes pour une baisse des tarifs de passagers. Malgré la hausse générale du coût de la vie, Swissair est en faveur d'une diminution raisonnable, qui tient compte des frais, des tarifs dans le trafic aérien mondial.

LE 550^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE JEAN HUS
VA-T-ON VERS LA REVISION DE SON PROCES ?

Le 6 juillet 1415, il y a donc 550 ans, Jean Hus, Recteur de l'Université de Prague, mourait, brûlé vif, sur le bûcher, à la suite de la condamnation prononcée par le Concile de Constance.

Né à Husinec, en Bohême, en 1369, Jean Hus devint maître ès Arts, bachelier en théologie, puis fut ordonné prêtre en 1400, et Doyen de la Faculté de Théologie. Mais il partagea bientôt les idées du réformateur anglais Wyclif, dont il eut connaissance par Jérôme de Prague, revenu d'Oxford. Les sermons de Jean Hus devinrent dès lors d'ardents réquisitoires contre les erreurs et les scandales de la hiérarchie. Il fut invité à condamner les thèses de Wyclif : il refusa et fut excommunié une première fois en 1411. L'année suivante, il fut frappé d'excommunication majeure, puis cité devant le Concile de Constance en 1414. En 1415, il mourait, abandonné par l'Empereur Sigismond. Jean Hus désirait que l'on retournât à la foi primitive, avec la communion sous les deux espèces, le pain et le vin. Sa mort provoqua contre l'Eglise et l'Empereur germanique une véritable guerre nationale tchèque, car Hus était considéré comme un martyr de la foi et un ardent patriote. Ce fut un puissant écrivain qui fixa l'orthographe et réforma la langue littéraire. Ses partisans s'appelaient les Hussites. Ceux-ci luttèrent jusqu'en 1433.

Ainsi, à la suggestion des protestants de Tchécoslovaquie, la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse romande ont commémoré la mort du pré-réformateur de Prague le 6 juillet dernier.

Mais il n'y a pas que les protestants qui s'intéressent à Jean Hus. Récemment, un laïc catholique romain, M. O. Feger, préposé aux archives de la ville de Constance, a adressé une requête à son Eglise pour qu'elle révise le procès de l'ancien Recteur de l'Université de la capitale de Tchécoslovaquie. Il estime que la vie austère et la mort courageuse du martyr peuvent servir de modèle à tous les chrétiens. M. Feger, qui est une autorité en ce qui concerne la vie de Jean Hus, a déjà pris contact avec la hiérarchie catholique romaine en Allemagne et au Vatican.

LES ADIEUX DE M. HUMMLER

M. Fritz Hummler — le monsieur qui conseille aux ménagères de faire des provisions de crises — prend sa retraite. Il a cessé le 30 juin ses fonctions de délégué aux possibilités de travail et à la défense nationale économique. Au cours d'une brève cérémonie au foyer de la presse, à Berne, il a pris congé de la presse accréditée, et, par la même occasion, a présenté ses successeurs, nommés en décembre par le Conseil fédéral. Il y a en effet deux successeurs. Considérant l'importance croissante de la politique conjoncturelle. Le Conseil fédéral a jugé indiqué de nommer un délégué particulier aux questions de conjoncture et de croissance économique (délégué aux questions conjoncturelles) et a appelé à cette fonction M. Hugo Allemann, expert au Département fédéral de l'économie publique. M. Allemann, exercera aussi la fonction de délégué aux possibilités de travail. Le nouveau délégué à la défense nationale économique est M. Fritz Halm, directeur d'une entreprise métallurgique de Dornach, dans le canton de Soleure. M. Halm exercera cette fonction à titre accessoire.

M. Hummler, qui va résider en Suisse romande, à l'intention de consacrer ses loisirs à la méditation, se vouant notamment aux problèmes qu'il considère comme capitaux pour notre pays et notre époque : la planification libérale. La nécessité d'une collaboration fructueuse entre la Suisse alémanique et la Suisse romande sur la base d'un sain fédéralisme, la promotion de la femme.

En hommage à M. Hummler, qui est âgé de 64 ans et qui avait succédé en 1955 à M. O. Zipfel, un ouvrage vient de paraître. Sous le titre « Suisse orientale — Suisse romande — Confédération », il réunit des articles d'amis de M. Hummler qui, puisant leurs thèmes dans l'actualité économique, concentrent leurs regards vers l'avenir. Les thèmes traités sont la vie politique et économique, la recherche scientifique, la formation des cadres, la politique fiscale, et la défense militaire et spirituelle du pays.

IMPORTATION ET TRANSIT DE CHIENS
ET DE CHATS

Dès le 1^{er} juillet 1965, les chiens et les chats venant de l'étranger ne peuvent pénétrer sur le territoire

douanier suisse que s'ils sont accompagnés d'un certificat vétérinaire attestant qu'ils ont été vaccinés contre la rage. La vaccination doit avoir été opérée au moins 30 jours et au maximum un an avant le franchissement de la frontière.

Cette prescription est également valable pour les chiens et les chats suisses ayant séjourné temporairement à l'étranger.

Les animaux transportés par chemin de fer ou par avion à travers la Suisse, sans s'y arrêter, sont dispensés du certificat.

Le certificat doit être rédigé en langue française, allemande, italienne ou anglaise et porter les indications suivantes :

- détenteur de l'animal (nom et adresse) ;
- signalement de l'animal (race, sexe, année de naissance, couleur) ;
- attestation selon laquelle l'animal a été examiné par un vétérinaire et trouvé cliniquement sain avant la vaccination ;
- date de la vaccination antirabique, type du vaccin, nom du fabricant et numéro du vaccin ;
- sceau et signature du vétérinaire.

Les certificats rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction légalisée dans une des quatre langues susmentionnées.

Les chiens et les chats qui ne sont pas accompagnés d'un certificat valable sont refoulés.

Office vétérinaire fédéral.

L'ALLOCUTION DE M. TSCHUDI, PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

Dans l'allocution radio-télévisée qu'il a prononcée pour la fête nationale, M. H.-P. Tschudi, président de la Confédération, a d'abord évoqué le rapport du Rutli, qui, il y a vingt-cinq ans, « écarta tous les doutes sur notre détermination et notre volonté de nous défendre », puis, il a poursuivi :

« A l'occasion de la fête nationale, les Confédérés des vingt-cinq cantons, dans le Jura, sur le plateau et dans les Alpes, se questionnent sur le sens et la mission de l'Etat. Le Pacte fédéral de 1291 contient l'obligation fondamentale de n'accepter aucun juge étranger. Ainsi furent assurées simultanément l'indépendance de l'Etat vis-à-vis de l'étranger, l'autonomie des cantons et la liberté des citoyens. C'est donc la détermination d'un but politique précis qui est à l'origine de notre Etat et non l'assemblage de régions ayant des affinités ethniques et linguistiques, ni surtout des aspirations à la puissance ou des velléités de conquêtes. Dans la deuxième moitié du xx^e siècle, la liberté et l'indépendance forment encore les bases de notre Confédération. La structure fédérative de l'Etat permet aux cantons de développer d'une manière autonome leur vie politique et culturelle. La Constitution fédérale garantit les droits des citoyens à la

liberté : liberté de croyance et de conscience, liberté d'établissement, liberté d'association, de réunion et de coalition, liberté de presse. Le système de la démocratie directe confère aux citoyens la possibilité de se prononcer d'une façon déterminante et en dernier ressort sur les affaires les plus importantes de l'Etat. Si parfois des doutes peuvent surgir en ce qui concerne l'avenir de notre petit pays à l'ère des grandes puissances et de la conquête de l'espace, n'oublions jamais, comme le déclarait très pertinemment l'historien bâlois Jakob Burckhardt, que seul un petit Etat peut garantir aussi largement la liberté et les droits des citoyens.

« L'amour et la fidélité que nous témoignons à la patrie, ont leurs racines les plus profondes non pas dans notre attachement à la région qui nous est familière, où nous sommes nés, où nous avons grandi, ni dans notre admiration pour la beauté des paysages suisses avec leurs montagnes, leurs lacs, leurs champs et leurs bois, mais bien dans la conviction profonde que nos institutions libres et démocratiques ouvrent les plus grandes possibilités de développer la personnalité de chacun et les forces vives du peuple tout entier.

« La Confédération doit s'affirmer au milieu d'un monde soumis à une évolution rapide. C'est là, pour notre Etat, une tâche sérieuse et complexe. Pour en venir à bout, les mesures que les Chambres fédérales et le Gouvernement sont appelés à prendre ne suffisent pas. Nous devons tous y contribuer. La position de notre pays résulte de la somme des efforts fournis par chaque citoyen.

« Ne disposant pas des richesses du sous-sol, la Suisse se placerait, par sa nature, au rang des pays les plus pauvres. Néanmoins, grâce à l'ingéniosité de nos savants, à l'initiative de nos chefs d'entreprises et à la valeur de nos ouvriers et employés, elle a réussi à atteindre un niveau de vie classé parmi les plus élevés de cette terre. Le zèle, l'endurance et le sentiment du devoir d'une part, l'éducation, la formation et la recherche d'autre part, doivent être nos moyens de lutte pour conserver cette position. Dans notre Etat, quatre langues et deux grandes confessions cohabitent en paix et en bonne intelligence. Cela exige de nous générosité, tolérance et respect mutuel. Depuis bien longtemps, la paix sociale n'a plus été troublée. Pour la maintenir, il faut être prêt à secourir un prochain économiquement faible et il importe de développer la sécurité sociale. Une ferme politique de neutralité nous a préservés des horreurs de deux guerres mondiales. Elle inspire de la confiance dans le monde. Restons fidèles à cette maxime. Rappelons-nous cependant qu'elle ne doit pas dégénérer en égoïsme et en isolement, mais qu'elle nous oblige à être solidaires des autres peuples et à coopérer aux œuvres de la paix. L'autonomie des communes et le Fédéralisme permettent l'épanouissement de valeurs locales et régionales, ainsi que la mise à l'épreuve d'idées nouvelles. Ces principes conservent toute leur signification à l'avenir pourvu que les compétences permettant d'accomplir les tâches d'une manière indé-

pendante soient réellement utilisées. Le système de la démocratie directe, avec référendum et initiatives, ne peut, à la longue, aboutir à de bons résultats que si les citoyens s'occupent activement des affaires de la communauté et se rendent aux urnes, conscients de leurs responsabilités. »

M. Tschudi a terminé en disant :

« En ce jour de fête nationale, la réflexion nous conduit à une double conclusion. Un regard sur le passé, sur notre histoire et sur les nombreuses difficultés surmontées renforce notre confiance et notre optimisme. En considérant le présent et l'avenir, nous constatons que face à nos droits très étendus se dressent des obligations de grande portée. Nous nous y soumettrons, suivant en cela l'exemple des fondateurs de notre Confédération, pleins de confiance en la protection divine, et nous garderons ainsi jeune et pleine de vie notre Suisse fédéraliste, démocratique, sociale et libre. »

L'AIDE SUISSE A L'ETRANGER

Dans son rapport d'activité pour l'an 1964, l'aide suisse à l'étranger relève qu'elle a consacré près de 4,5 millions de francs à la lutte contre la faim dans les pays en voie de développement et à l'assistance aux réfugiés. Ses ressources lui ont été fournies par plus de 112.000 donateurs individuels, par les acheteurs d'un demi-million d'insignes et par la Confédération. L'Asie, représentée surtout par l'Inde, vient en tête de la répartition avec 1.482.756 F. L'Afrique occupe le deuxième rang, surtout à cause des interventions en Afrique du Nord, avec 1.410.348 F. L'Europe méridionale (Grèce surtout) entre en compte pour 529.406 F. Un solde de 722.942,54 F a été reporté à compte nouveau pour le financement des entreprises décidées au printemps 1965.

En Afrique, l'aide suisse à l'étranger s'est occupée d'abord de formation scolaire et artisanale : construction d'une scierie dans les monts Aurès (Algérie), développement des écoles et des hôpitaux au Congo et au Cameroun, construction de maisons d'accueil pour la jeunesse sans soutien de l'Afrique du Nord, restauration de villages montagnards détruits dans la même zone.

Près d'un tiers des ressources de l'aide suisse à l'étranger en 1964 fut employé à financer des opérations d'assistance technique en Inde. Les travaux d'irrigation dans le secteur de Kendal, amorcés en 1963, se sont poursuivis. Des moyens ont été fournis pour la construction d'un collège par les lépreux du centre de Warora et d'un institut agricole à Loka Niketan, ceul-ci financé par les avoirs de la campagne mondiale contre la faim. Des ateliers d'apprentissage à Dharwar et Bombay ont été complétés. La mise en route de centres de tissage de tapis par les réfugiés tibétains de deux colonies a également été financée par l'aide suisse à l'étranger.

Dans le Midi européen, l'aide suisse à l'étranger a sur-

tout déployé ses efforts en Grèce. Des secours ont été fournis à des réfugiés et à des victimes de la guerre. On a reconstruit leurs demeures ou on les a mis en mesure d'exercer un métier capable de les tirer d'affaire. L'aide suisse à l'étranger a également contribué au développement de l'île de Lesbos en y créant un fonds de la reconstruction. Près de Marathon, un atelier d'apprentissage pour jeunes filles a été mis sous toit.

LA PLAINTE DU RASSEMBLEMENT JURASSIEN CONTRE 19 MEMBRES DU COMITE JURASSIEN DE VIGILANCE DEMOCRATIQUE

Le « Comité de vigilance démocratique », organisme créé il y a deux ans pour contrecarrer l'activité criminelle du F.L.J. — front de Libération jurassien — publiée, de Tramelan, le communiqué suivant :

« Le 4 mars 1964, le "Jura Libre" publiait un soi-disant "document secret" : le "procès-verbal" de l'assemblée du comité de vigilance démocratique du 29 juillet 1963.

« Le 10 mars suivant, le rassemblement jurassien, par son vice-président central Roger Schaffter et son secrétaire général Roland Béguelin, portait plainte pénale, pour atteinte à l'honneur, contre les participants à l'assemblée citée plus haut. Des passages du "procès-verbal" étaient désignés comme attentatoires à l'honneur du rassemblement séparatiste.

« L'instruction fournit "la preuve formelle que le secrétaire général du R.J., Roland Béguelin, était en possession du "procès-verbal" incriminé en tout cas avant le 4 septembre 1963" déjà, mais ce document ne fut publié qu'au printemps suivant.

« Par ordonnance rendue conjointement par le juge d'instruction, et le procureur du Jura, les 17 et 18 mars 1965, il fut décidé de ne pas donner suite à l'action publique ouverte contre 19 membres du comité de vigilance démocratique, la plainte du R.J., étant déclarée irrecevable. En outre le plaignant était condamné aux frais judiciaires tandis que les membres du comité de vigilance démocratique recevaient chacun une indemnité de 100 francs.

« Les deux parties ayant déposé des recours, la Chambre d'accusation de la Cour suprême s'est prononcée le 28 juin 1965 sur les recours contre l'ordonnance de non-lieu rendue les 17 et 18 mars 1965. Elle rejette le recours du R.J. et elle admet les recours de 17 prévenus demandant une augmentation des indemnités allouées.

« Ainsi, tous les frais de procédure, recours inclus, qui s'élèvent maintenant à 527,50 francs, sont mis à la charge du rassemblement jurassien, le plaignant ayant agi pour le moins par légèreté. En outre, il est alloué aux 19 prévenus, pour frais de déplacement, frais de défense, perte de temps, tort moral causé par la publicité donnée à l'affaire notamment par le R.J., des indemnités d'un montant total de 3.000 francs, étant entendu qu'il est accordé à l'Etat un droit de recours contre le plaignant, le rassemblement jurassien, pour le montant de toutes ces indemnités. »

DECES D'UN INGENIEUR FORESTIER

M. Bruno Mazzucchi, ingénieur forestier diplômé, adjoint à l'inspection fédérale des forêts est décédé subitement à l'âge de 55 ans alors qu'il était en séjour à Adelboden. Natif de Calonico, il était au service de la Confédération depuis 1951.

DECISION PROVISOIRE AU SUJET DE L'HYMNE NATIONAL SUISSE

Dans une récente séance, le Conseil fédéral a décidé de maintenir provisoirement le « Cantique suisse » de A. Zwyssig et L. Widmer comme hymne national officiel, pour l'armée et pour nos représentations diplomatiques à l'étranger.

Cette décision se fonde, pour une large part, sur le résultat d'une enquête effectuée par le Département de l'intérieur auprès des cantons et des organisations suisses principalement intéressés au problème savoir la conférence des évêques suisses, la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, l'Association des musiciens suisses, la Société fédérale de musique, la Communauté de travail des chanteurs suisses, la Société fédérale de chant, la Société suisse des enseignants et l'Association des instituteurs catholiques de la Suisse. Les avis exprimés — le Conseil suisse de la musique récemment créé a aussi fait connaître le sien — se répartissent comme il suit : douze des vingt-cinq cantons et six des neuf organisations se sont prononcés pour le « Cantique suisse » ; sept cantons et trois organisations proposent le maintien du provisoire pour le « Cantique suisse » ; six cantons estiment que, pour des raisons tenant au texte ou à la musique, le « Cantique suisse », ne convient pas comme hymne national. Dans quelques avis, on préconise l'organisation d'un concours.

Malgré les doutes et les objections, certes en partie justifiés, suscités par le « Cantique suisse », l'enquête a montré nettement qu'on ne peut lui opposer aujourd'hui aucun autre chant qui réunisse, ne serait-ce qu'approximativement, autant de suffrages. Le « Cantique suisse » a, de plus, l'avantage d'être déjà connu dans toutes les parties du pays.

Des concours pour un nouvel hymne national ont déjà été organisés à plusieurs reprises, sans toutefois apporter les résultats espérés. Une création nouvelle devrait être convaincante au point d'évincer tout ce qui existe déjà et de s'imposer rapidement.

Le Conseil fédéral est parfaitement conscient des difficultés inhérentes à ce problème, mais il considère que, dans les circonstances actuelles, le maintien provisoire du « Cantique suisse » reste la solution la meilleure. Il espère que le « Cantique suisse », dans la version qu'il a choisie (finale longue avec interpolation du mot « emus » pour faciliter le chant), sera l'objet de l'intérêt et de la diffusion souhaitables à l'école et dans le peuple.

LE MONUMENT AUX MORTS DE MARIGNAN

En septembre de cette année, 450 ans se sont écoulés depuis la bataille de Marignan. Le 12 septembre, un monument taillé dans le granit par le sculpteur Josef Bisa a été érigé sur le champ de bataille, près de Milan. Il représente deux soldats : le guerrier vaincu qui, par sa mort héroïque, a sauvé l'honneur des armes — c'est par milliers que nos ancêtres reposent dans cette terre — et le guerrier qui, en défendant le corps de son frère, regarde avec courage vers un nouvel avenir. « Ex clade salus », une défaite salutaire ! Marignan fut un tournant important pour les Confédérés qui durent renoncer à leur rêve de grandeur pour se vouer à leur véritable mission. C'est ainsi que le monument doit être à la fois un hommage aux morts et une exhortation.

Nous avons déjà reçu de nombreux dons pour réaliser ce projet. Mais nous avons besoin d'autres appuis généreux et par avance nous remercions tous ceux qui donneront suite à cet appel.

Au nom du Comité « Pour Marignan »,

Philippe ETTER,
ancien Conseiller fédéral.

Versements à la Banque cantonale de Zoug : « Pour Marignan », C.C.P. 80-192.

AUDIENCES

DE LA COMMISSION AMERICAINE DU TARIF CONSACREES A L'EXAMEN DE PRETENDUS ACTES DE CONCURRENCE DELOYALE DE L'INDUSTRIE HORLOGERE SUISSE

A Washington se sont ouvertes, devant la Commission du tarif, des audiences consacrées à l'examen de prétendus actes de concurrence déloyale de l'industrie horlogère suisse. Selon la section 337 du « tariff act » de 1930, le Président des Etats-Unis peut, sur préavis de la Commission du tarif et du Département du commerce, mettre sous embargo l'importation des produits qui font une concurrence déloyale à des articles similaires fabriqués aux Etats-Unis. Cette loi a essentiellement été promulguée pour protéger les entreprises américaines contre les infractions d'un fabricant étranger ou de son importateur en matière de brevets ou de modèles.

On se souvient que le 15 avril 1964, deux manufactures américaines — Elgin national watch Co et Hamilton watch Co — déposaient une plainte, fondée sur cette loi, et invoquant de prétendus actes de concurrence déloyale de l'industrie horlogère suisse. Dans leurs conclusions, elles demandaient la mise sous embargo des importations de tous les produits horlogers suisses. On s'était alors étonné que cette loi fût invoquée, car à aucun moment il n'avait été question de brevets ou d'attaque directe contre une seule entreprise.

En octobre 1964, les plaignants (qui considéraient notamment que les actions collectives de publicité en faveur de la montre suisse étaient en soi un acte de concurrence déloyale) voyaient la Commission du tarif rejeter l'essentiel de leurs allégués. Par ailleurs, la Commission leur impartissant un délai de 60 jours pour donner une justification plus complète aux allégués restants, dans le délai utile, les deux manufactures déposèrent un nouveau mémoire et le 27 avril dernier, sur la base de ce document, la Commission du tarif décidait d'ouvrir une enquête de fond et fixait le début des audiences au 19 juillet. Peu après, Elgin national watch Co et Hamilton watch Co retiraient leur plainte, mais la Commission du tarif décidait de maintenir les audiences. En analysant les documents déposés, l'on constate que la plupart des pièces ont été produites par les deux manufactures et que ces dernières fournirent les témoins.

Les milieux horlogers suisses ne cachent pas leur étonnement devant la façon dont cette procédure est appliquée.

Ces audiences, qui devraient durer deux ou trois jours, permettront aussi aux représentants des importateurs et aux avocats des organisations professionnelles suisses de faire valoir leurs arguments.

LA « CITE SUISSE » D'AGADIR

Le 29 février 1960, la ville marocaine d'Agadir était détruite par un tremblement de terre. La population suisse offrit spontanément son aide et la Chaîne du bonheur put réunir en peu de temps la somme de 1.150.000 francs. Deux quotidiens lausannois ont pour leur part organisé une collecte qui a rapporté 121.000 francs. La Croix-Rouge suisse a mis à disposition une somme de 1.350.000 francs, l'œuvre d'aide aux Suisses à l'étranger 85.000 francs. Enfin, une collecte organisée à Granges a rapporté 12.000 francs.

Cet argent devait servir à la fois aux secours immédiats et au financement des projets de reconstruction. Un premier montant de 279.000 francs fut attribué aux Suisses d'Agadir victimes du séisme. La Croix-Rouge suisse fournit en outre 245.000 francs pour les secours de première urgence. Enfin, une somme de 500.000 francs fut remise par la Croix-Rouge suisse à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge pour la construction rapide d'un hôpital à Agadir.

Il restait, pour d'autres formes d'assistance, un montant de 1.690.000 francs. Il fut décidé de construire une « cité suisse » à Agadir. Une fondation fut constituée et la cité vient d'être achevée. Elle se compose de 56 unités d'habitation (des maisons familiales groupées), de six magasins et d'une maison de jeunes avec une place de sport. Avec un solde de 250.000 francs, le produit des loyers, dont on ne déduira que les frais effectifs d'entretien, servira à ouvrir un fonds pour la formation professionnelle, des jeunes Marocains. Il est prévu que la Fondation de la cité suisse sera remise dans quelques années aux autorités marocaines, qui ont cédé le terrain gratuitement.

ARTICLE CONSTITUTIONNEL SUR LES SUISSES A L'ETRANGER

Le Conseil fédéral a publié le projet d'article constitutionnel sur les Suisses à l'étranger qu'il soumet aux Chambres et qui fera ensuite l'objet d'une votation fédérale. Ce projet est le résultat de démarches et de discussions qui ont duré de nombreuses années. Il s'agit d'une part d'associer plus étroitement nos compatriotes vivant à l'étranger à notre vie politique, d'autre part de créer les bases légales pour mieux leur venir en aide quand ils en éprouvent le besoin.

Le nouvel article 45^{bis}, de la Constitution, aurait, selon le projet du Conseil fédéral, la teneur suivante :

« La Confédération est autorisée à renforcer les liens qui unissent les Suisses à l'étranger entre eux et avec la patrie, et à soutenir les institutions créées à cet effet.

« Elle peut, compte tenu de la situation particulière des Suisses à l'étranger, édicter des dispositions en vue de déterminer leurs droits et obligations, notamment quant à l'exercice de droits politiques et à l'accomplissement des obligations militaires ainsi qu'en matière d'assistance. Les cantons seront consultés au préalable. »

Le message qui accompagne le projet a 70 pages. Cette longueur s'explique par le caractère inusuel de cette révision constitutionnelle, dont les effets se manifesteront aussi à l'extérieur de nos frontières. Le projet touche donc des questions de droit international. Le message donne en outre une vue d'ensemble des problèmes politiques, psychologiques, sociaux et économiques liés aux Suisses vivant à l'étranger, et qui ont fait l'objet de discussions politiques pendant des décennies. Les problèmes juridiques sont examinés de façon détaillée.

Après un historique du mouvement d'émigration et des mesures prises en faveur des émigrés par diverses associations et par nos représentations consulaires, le message cite des chiffres : en 1964, on estimait à 160.000 le nombre des Suisses à l'étranger ne possédant que la nationalité suisse, et on recensait 120.000 double-nationaux. Ils sont établis pratiquement dans le monde entier. Ils contribuent souvent au rayonnement de la Suisse, mais connaissent parfois la détresse.

En Suisse, diverses institutions s'occupent de leur sort, et en premier lieu le Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H. (Nouvelle Société Helvétique), qui crée des groupes à l'étranger, fait connaître leurs problèmes, établit des liens avec eux, organise les assises annuelles du « Parlement de la Cinquième Suisse ». Le Secrétariat reçoit une subvention de la Confédération. Il faut citer aussi plusieurs fondations : « Pro Juventute », l'Institut tropical de Bâle, le service des ondes courtes, l'Office suisse d'expansion commerciale.

A l'étranger, de nombreuses sociétés suisses se sont constituées. Des homes ont été créés, ainsi que des écoles, des organisations économiques et religieuses.

Depuis 1958, un Fonds de solidarité des Suisses à

l'étranger intervient en cas de perte des moyens d'existence. Enfin la Confédération s'occupe des Suisses à l'étranger de diverses manières : par les consulats, par la surveillance des agences d'émigration, par l'aide aux écoles suisses, par la conclusion d'accords d'assistance sociale, etc.

D'une manière générale, on peut dire que la Confédération a pris de nombreuses mesures en faveur des Suisses à l'étranger, soit en étendant à leur profit des articles constitutionnels concernant la population résidant en Suisse, soit par la voie du budget. Mais il est apparu de plus en plus clairement qu'il serait préférable de pouvoir fonder ces mesures sur une base constitutionnelle.

Ce principe posé, il s'agissait de trouver la bonne formule. Il n'y eut pas moins de 30 avant-projets, ce qui explique pourquoi la procédure de consultation fut particulièrement longue. La journée des Suisses à l'étranger de 1959 avait consacré un débat à la question, sur quoi la N.S.H. rédigea un projet d'article. Le projet fut remanié, soumis à l'administration, et c'est le 9 décembre 1963 qu'un projet officiel fut soumis aux cantons, aux partis politiques et aux associations. L'approbation fut presque unanime, mais quelques variantes furent proposées. La formule retenue n'énumère pas tous les domaines où la Confédération peut agir, elle se borne à citer les principaux et cite d'une manière globale le droit de prendre des mesures en faveur des Suisses à l'étranger. L'article ajoute que les cantons doivent être consultés. Cette précision est nécessaire, car les nouvelles attributions de la Confédération pourront parfois porter sur des matières qui sont de la compétence des cantons. Notons aussi qu'on a choisi le terme « Suisses à l'étranger » et non « Suisses de l'étranger », pour bien marquer l'attachement au pays.

Le projet a été commenté au cours d'une conférence de presse par le conseiller fédéral Wehlen, assisté de M. Maurice Jaccard, de la Division des affaires politiques. Il fut précisé que l'objet sera inscrit à la session de décembre des Chambres, de sorte que la votation pourrait intervenir en été ou en automne 1966. Il sied de spécifier que l'article n'accorde pas encore le droit de vote aux Suissesses à l'étranger, mais crée simplement les bases permettant d'édicter une loi à ce sujet. M. Wehlen s'est dit persuadé que le projet d'article sera approuvé à une très forte majorité, le sort de la « Cinquième Suisse » ayant toujours rencontré la sympathie générale.

LE CONSEIL FEDERAL ET LA QUESTION JURASSIENNE

Le 20 mars, à Delémont, le rassemblement jurassien organisait une manifestation « de deuil » pour marquer le 150^e anniversaire du rattachement du Jura au canton de Berne. Plusieurs allocutions furent prononcées, puis l'assemblée approuva à mains levées le texte d'un mémoire faisant l'historique de la question jurassienne, et qui devait être

envoyé au Gouvernement et aux deux Chambres de la Confédération, aux Gouvernements et aux Parlements des cantons, ainsi qu'aux Gouvernements et Parlements des puissances signataires de l'acte final du Congrès de Vienne.

Ce mémoire fut effectivement envoyé à ses destinataires le mardi 29 juin.

Le Conseil fédéral a pris connaissance de ce mémoire. Il a fait publier par la Chancellerie fédérale le communiqué suivant : « Les relations entre l'ancienne partie du canton de Berne et la nouvelle sont actuellement l'objet de conversations entre le Gouvernement bernois et la Députation jurassienne. C'est pourquoi le Conseil fédéral entend s'abstenir d'aborder ici les problèmes dont il s'agit. Il espère que les efforts entrepris seront couronnés de succès et aboutiront à une solution définitive. Il tient, toutefois, à prendre position sur un point : l'envoi du mémoire, par le rassemblement jurassien, aux Gouvernements et aux Parlements des puissances signataires de l'acte final du Congrès de Vienne. Il réprovoque de la façon la plus catégorique cette manière de procéder. La question jurassienne est une question intérieure suisse dont le règlement relève uniquement de la souveraineté suisse. Le Conseil fédéral considère donc comme inadmissible qu'un groupe de citoyens suisses la porte devant des Gouvernements et des Parlements étrangers, qui n'ont pas qualité pour la traiter. »

LE JUBILE DE « PRO TICINO »

L'Association des Tessinois hors du canton « Pro Ticino », fondée le 21 septembre 1915 à Berne, a fêté dans la ville fédérale ses 50 ans d'activité. Elle compte aujourd'hui 28 sections en Suisse et 11 à l'étranger, dont trois en Amérique latine.

La commémoration officielle a été précédée par une Assemblée générale des délégués, au cours de laquelle M. Franco Fumagalli, de Lucerne, a été confirmé à la tête du Comité central de l'Association. Une grande manifestation s'est déroulée et, à cette occasion, la section de Berne, que préside M. Oreste Morniroli, a inauguré son nouveau drapeau. Le cortège a dû être annulé à la suite d'un orage. Le mauvais temps n'a toutefois pas éteint les enthousiasmes. Plus de 400 personnes ont assisté au casino de la ville à la commémoration officielle du jubilé, qui a été marquée par un discours de l'ancien conseiller fédéral, Giuseppe Lepori. Parmi l'assistance, on remarquait notamment le conseiller fédéral, Willy Spuehler, le conseiller d'Etat tessinois, Angelo Pellegrini, M. Dewet Buri, qui représentait le Conseil des Etats, le Conseil d'Etat bernois et la ville de Berne, M. Breitenmoser, qui représentait officiellement le Conseil national, le président du grand Conseil tessinois, M. Alberto Bottani, les juges fédéraux, MM. Pometta et Mona, l'ambassadeur de Suisse au Congo, M. Marcionelli, ainsi que d'autres personnalités politiques et représentants de la vie culturelle tessinoise.

LA DOYENNE EUROPEENNE DES LOCOMOTIVES DIESEL EST ENCORE EN SERVICE AU VAL-DE-TRAVERS

La « vie du rail » annonce que la doyenne européenne des locomotives Diesel électriques est une automotrice du Régional du Val-de-Travers et qu'elle est toujours en service. Elle n'est toutefois plus utilisée que dans les moments difficiles. Elle vient de franchir le cap de la cinquantaine. Cette automotrice fut l'une des premières à être dotée d'un moteur Diesel à six cylindres. Montée en Allemagne avec du matériel et un appareillage électrique suisses, elle circula d'abord dans les environs de Mannheim, puis dans la région de Zurich avant d'être achetée par le Régional du Val-de-Travers. Elle est munie d'un moteur à mazout d'une puissance de 280 CV, qui actionne une génératrice de 150 kW, laquelle fournit l'énergie électrique à deux moteurs de traction de 90 CV chacun.

TELEGRAMME DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION A LA REINE JULIANA

A l'occasion des fiançailles de S.A.R. la princesse Béatrix des Pays-Bas, M. Hans-Peter Tschudi, président de la Confédération suisse, a adressé à la reine Juliana le télégramme suivant :

« C'est avec plaisir que j'ai appris l'heureuse nouvelle des fiançailles de son altesse royale la princesse Béatrix. Je prie votre majesté ainsi que son altesse royale le prince des Pays-Bas et la famille royale d'accepter les vives félicitations et les vœux les plus chaleureux du Conseil fédéral et du peuple suisse. »

UN ACCORD ENTRE LE CONSEIL FEDERAL ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 30 juin 1965, le chef du Département politique fédéral, M. F.-T. Wahlen, conseiller fédéral, et M. Guy de Girard de Charbonnières, ambassadeur de France en Suisse, ont procédé à Berne à la signature d'un accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à la prise en charge de personnes à la frontière.

Cet accord est analogue à ceux conclus par la Suisse avec la République fédérale d'Allemagne le 25 octobre 1954 et avec l'Autriche le 5 janvier 1955. Il consacre la pratique suivie jusqu'à présent, prévoyant notamment qu'aucun refoulement ne doit être opéré en dehors des postes-frontières convenus.

Le présent accord entrera en vigueur deux mois après sa signature.

MORT DE M. ALBERT MOREL, REDACTEUR

M. Jules-Albert Morel, rédacteur de langue française de la correspondance politique suisse au Palais fédéral, est

décédé à Nyköping, en Suède. Il avait fêté son 60^e anniversaire peu de temps auparavant.

Après ses études de sciences politiques, M. Morel était entré comme rédacteur au « Journal de Montreux ». A partir de 1933, il avait fait partie de la rédaction de la de la C.P.S.

Originaire de Colombier (Neuchâtel), il avait été élevé en Lorraine, ce qui lui avait valu d'être bilingue. Au cours de nombreux voyages et séjours en Scandinavie, il s'était mis à aimer les pays nordiques. Il présida pendant de longues années l'Association suisse des amis de la Finlande. Il fut en outre de 1962 à 1964, président de l'Association de la presse bernoise.

ASSOCIATION DES GRANDS MAGASINS SUISSES

Réunie en Assemblée générale, sous la présidence de M. W. Weber, de Zurich, l'Association des grands magasins suisses a constaté que le fléchissement de la demande, qui touche également divers secteurs du commerce de détail, est aggravé par le maintien de la hausse des prix tant des marchandises d'origine suisse que de celles de provenance étrangère. Les salaires et les charges sociales dans le commerce de détail n'ont pas davantage pu être stabilisés. La très forte concurrence qui caractérise ce secteur maintient toutefois l'augmentation des prix dans des limites étroites. Les grands magasins redoubleront d'efforts dans la lutte contre le renchérissement. Ils sont, en outre, d'avis que les contingentements d'importation encore existants et les attributions de contingents doivent faire l'objet d'un nouvel examen et qu'on devrait tenir compte de la structure actuelle de l'appareil de distribution dans l'attribution de droits d'importation.

En reconnaissance de ses 22 années de présidence, l'Assemblée générale a nommé M. W. Weber président d'honneur. Un nouveau président a été désigné en la personne de M. H. Stiefelmeier, de Zurich. Hans H. Mahler, de Zurich également, et Victor Loeb, de Berne, ont été élus vice-présidents.

LE RASSEMBLEMENT JURASSIEN REJETTE LE POINT DE VUE DU CONSEIL FEDERAL

Le rassemblement jurassien a pris connaissance du communiqué du Conseil fédéral concernant l'envoi d'un mémorandum aux puissances qui en 1815 ont annexé le Jura au canton de Berne. Il publie la déclaration suivante :

« 1) Le rassemblement jurassien rejette le point de vue exprimé par le Conseil fédéral.

« 2) Ce sont les puissances étrangères qui en 1815 ont donné le Jura au canton de Berne, contrairement à la volonté des Jurassiens. Les autorités suisses de l'époque n'en ont pas moins accepté cette décision et n'ont pas fait la petite bouche.

« 3) La question jurassienne est certes un problème

de politique intérieure, mais les autorités fédérales n'ont jamais rien fait en 150 ans pour y donner une solution. Récemment, le conseiller national Revaclier a demandé à la Confédération d'offrir sa médiation, mais le Conseil fédéral a eu l'attitude de Ponce Pilate.

« 4) Il n'est pas vrai qu'une négociation soit engagée par l'intermédiaire de la députation jurassienne. La discussion qui a lieu entre les députés et les autorités bernoises s'inscrit dans le cadre parlementaire et n'a nullement le caractère d'une négociation entre le peuple jurassien et l'ancien canton. Il n'en peut en sortir aucune solution définitive.

« 5) Porter aux nues la souveraineté nationale est une belle chose, encore faudrait-il l'utiliser en vue de résoudre les grands problèmes politiques de l'heure. Dans l'Europe qui s'intègre, le langage du Conseil fédéral semble un peu dépassé, cela d'autant plus que la Suisse siège maintenant au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

CANTON DE GENEVE

DECES DE LEON NICOLE

L'ancien chef du parti socialiste puis du parti du travail, Léon Nicole, est mort après plusieurs années de maladie, à l'âge de 78 ans.

Né le 10 avril 1887, originaire de Montcherand (Vaud), où son père François Nicole était paysan, Léon Nicole fit d'abord carrière dans l'Administration des Postes. D'emblée, il joua un rôle militant au sein de la section genevoise des postiers et devint bientôt président de l'Union syndicale du personnel des P.T.T. de la place de Genève. Peu après la fin de la première guerre, il fonda un hebdomadaire : « La voix du travail », et se lança dans le journalisme pour la défense du socialisme. Les électeurs l'envoyèrent siéger au Conseil national en 1919 déjà, de même qu'au grand Conseil genevois. Par la suite, l'hebdomadaire « La voix du travail » devint un quotidien sous le titre « Le travail », que Léon Nicole rédigeait en même temps que le « Droit du peuple », qui paraissait à Lausanne. Pendant cinq ans, de 1922 à 1927, il fut conseiller administratif du Petit-Saconnex. Durant près de deux ans, la tuberculose l'obligea à ralentir son activité de militant socialiste et à se faire soigner d'abord à Leysin, puis à Genève. L'affaire de la banque de Genève, qui fit faillite, et la montée du fascisme durant les années 1930 et 31 provoquèrent une telle tension politique à Genève que des troubles éclatèrent en novembre 1932, troubles qui firent une douzaine de victimes. Considéré comme l'instigateur de ces émeutes, Léon Nicole passa devant les assises fédérales, et fut condamné à six mois de prison.

L'année suivante, en 1933, le peuple genevois élisait 45 députés socialistes au Grand Conseil et quatre socialistes au Conseil d'Etat. Le Gouvernement gene-

vois était ainsi à majorité socialiste et c'est Léon Nicole qui en devint le président. Après une période mouvementée, caractérisée par les difficultés financières du Gouvernement, un Conseil d'Etat de tendance bourgeoise succéda au régime socialiste par la suite. Léon Nicole se sépara des socialistes pour fonder le parti du travail et un nouveau quotidien, la « Voix ouvrière », qu'il dirigea de 1944 à 1952.

Le parti suisse du travail, dont Léon Nicole avait été le fondateur et le président, disparut au bout de quelques années de la scène politique, ses adhérents ralliant soit le parti socialiste, soit le parti ouvrier populaire d'obédience communiste. Léon Nicole dirigea encore un petit groupe de ce parti du travail à Genève, qui avait pris le nom de parti progressiste, mais celui-ci disparut bientôt lui aussi. Léon Nicole, atteint dans sa santé, s'était retiré complètement de la vie politique il y a plus d'une dizaine d'années déjà.

POUR LA CONSTRUCTION DE LA PREMIERE CENTRALE NUCLEAIRE A BUT INDUSTRIEL SUISSE

La Westinghouse International Atomic Power Co Ltd et la S.A. Brown-Boveri et C^{ie} ont convié, à Genève, les représentants de la presse à une conférence à l'occasion de la décision prise le 16 juillet dernier par le Conseil de direction de la Nordostschweizerische Kraftwerke A.G. (N.O.K.) de confier au consortium de ces deux importantes entreprises la construction de la première centrale nucléaire à but industriel de Suisse.

Il s'agit, comme on sait, d'une centrale d'une puissance de 350.000 kW, qui sera érigée sur l'Aar, à Beznau, près de Baden. Cette centrale, dont les travaux commenceront cet automne et dont la mise en exploitation est prévue pour la fin de 1969, sera équipée d'un réacteur à eau pressurisée et circulant en circuit fermé de conception Westinghouse. Ce sera, comme devait le relever le D^r Mario Bonanni, directeur général de la Westinghouse International Atomic Power Co, la plus grande centrale nucléaire d'Europe munie d'un seul réacteur à uranium enrichi. Elle contribuera pour une partie importante à satisfaire à la demande d'énergie électrique en Suisse.

M. Auer, de la Direction commerciale de la Brown-Boveri et C^{ie}, a souligné l'étroite collaboration qui s'est instituée entre les deux entreprises et montre comment la N.O.K. a finalement pu prendre une décision en faveur d'une solution bien adaptée aux conditions suisses.

La collaboration entre la Westinghouse Atomic Power et la Brown-Boveri se manifestera aussi bien dans le domaine technique que commercial. Westinghouse fournira la partie primaire qui comprend le réacteur nucléaire et les installations y relatives. Quant à la société Brown-Boveri, elle fournira la partie secondaire avec deux turbo-générateurs.

Les deux sociétés ont l'entière responsabilité de l'ensem-

ble de cette future centrale nucléaire à but industriel. La participation financière sera de l'ordre de 62 % pour la Westinghouse et de 38 % pour l'entreprise suisse. Il a été précisé que des fournitures importantes seront sous-traitées à d'autres maisons suisses.

La Suisse sera, avec cette centrale de Beznau, le sixième pays européen à bénéficier des avantages qu'offre ce type de construction et d'installation.

Des projections ont été présentées de centrales nucléaires de la Westinghouse International existant déjà en différents points du globe et qui ont déjà fourni quelque 4 milliards de kW ou encore d'autres centrales en cours de construction qui seront vraisemblablement livrées à l'exploitation dans les deux à cinq années à venir. Il a été précisé que la puissance de certaines centrales se trouve être augmentée par le simple fait du développement technique.

Des questions ont été posées par les journalistes présents quant aux avantages de cette future centrale et en ce qui concerne notamment le prix de revient du kW ou encore du coût d'une telle entreprise. Des précisions à ce sujet, a-t-il été répondu, seront données ultérieurement à l'occasion d'une prochaine conférence de presse.

UNE DEMARCHE EN FAVEUR DE BEN BELLA

Des associations et quelques citoyens suisses ont adressé au Colonel Houari Boumedienne, président du Conseil national de la révolution algérienne et chef du Gouvernement d'Alger, un message déclarant ce qui suit :

« Les associations et citoyens suisses dont les noms suivent :

- respectueux de l'ordre intérieur algérien,
- souhaitant que la collaboration algéro-suisse aille en s'affirmant et que l'aide suisse à l'Algérie aille en augmentant,
- soucieux que la vie du président Ben Bella soit sauvegardée et que des garanties égales à celles qui lui ont été accordées par la France lui soient données pour sa défense, demandent à M. le Colonel Houari Boumedienne, président du Conseil national de la révolution algérienne :

1) De désigner un ambassadeur d'un pays représenté à Alger ou un délégué du Comité international de la Croix-Rouge pour rendre visite à M. le président Ben Bella et s'assurer de son existence, de son état de santé et des conditions de sa détention.

2) De mettre le président Ben Bella et les personnes arrêtées au bénéfice du régime politique tel qu'il fut accordé aux détenus algériens par la France et leur permettre de constituer en Algérie et à l'étranger des avocats pour l'organisation de leur défense.

3) D'assurer le jugement public des inculpés actuellement arrêtés dans des conditions conformes à la déclaration universelle des droits de l'homme et aux traditions de l'Islam, afin d'éviter les regrettables erreurs qui se sont

produites lors du jugement de M. Aït Ahmed par un tribunal ayant agi sur instructions du Ministère de la Justice. »

Ce message a été adressé au Colonel Boumedienne par le Centre universitaire catholique de Genève et les jeunesses libres de Genève, les jeunesses socialistes genevoises, l'abbé Jean de la Croix Kaelin, aumônier des étudiants catholiques, le pasteur Michel Jospin, aumônier des étudiants protestants et quatre autres citoyens suisses.

LES SYNDICATS GENEVOIS ET LE RECENT MESSAGE D'ASSOCIATION ET DE CITOYENS EN FAVEUR DE BEN BELLA

A la suite du récent message émanant d'associations genevoises et de quelques citoyens suisses en faveur de Ben Bella, le bureau du comité de l'union des syndicats du canton de Genève communique :

« Quelques groupements politiques et personnalités ont cru devoir adresser un appel au chef actuel de l'Etat algérien, pour montrer leur préoccupation en faveur de Ben Bella, précédent chef d'Etat.

« Afin d'éviter la confusion dans l'esprit des travailleurs et du public, nous rappelons que l'union syndicale suisse, dont un délégué avait participé au congrès de l'U.G.T.A., a protesté avec énergie contre l'action du "chef" Ben Bella qui est intervenu personnellement avec sa troupe pour "domestiquer" les syndicats et en faire un instrument au service de l'Etat.

« De son côté la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) a élevé de vigoureuses protestations contre la suppression de l'indépendance de l'union générale des travailleurs algériens (U.G.T.A.).

« Pour le surplus, les démarches dont nous faisons mention auraient eu une valeur plus grande, si elles avaient été précédées de protestations analogues, lors de trop nombreuses arrestations arbitraires pour délit d'opinion, opérées sur l'ordre de l'ancien dictateur déchu.

« Les syndicats libres qui ont aidé efficacement les pays africains à accéder à leur indépendance sont conscients, qu'il n'est pas toujours facile d'exporter notre système démocratique dans ces pays, où, souvent tout est à créer.

« Cette situation ne peut toutefois servir de prétexte commode pour entretenir un climat politique d'où la liberté d'opinion et le respect de la personne humaine sont bannis. »

CANTON DE LUCERNE

UNE AUTO DE COURSE VIEILLE DE 60 ANS A LA MAISON DES TRANSPORTS DE LUCERNE

Les frères Max et Karl Hahn, de Kriens, sont arrivés à la maison des transports, sous les applaudissements des invités, à bord d'une voiture de course

sortie il y a 60 ans des ateliers des frères Charles et Frédéric Dufaux, de Genève. Cette voiture à huit cylindres établit en 1905 le record du monde de vitesse, avec 156 km/h. Les frères Hahn l'ont restaurée pendant leurs heures de loisir au point qu'elle est maintenant comme il y a soixante ans. Lors des essais, ils ont réalisé la vitesse de 120 km/h. Ils auraient pu pousser davantage le moteur, mais ils ont craint de lui imposer des efforts trop grands, étant donné son grand âge.

M. Alfred Waldis, directeur de la maison des transports a exprimé sa joie de recevoir une vieille voiture automobile, si parfaitement restaurée.

LA CONDITION DE LA FEMME

Le Comité social de l'Ecosoc (Conseil économique et social de l'O.N.U.) a approuvé à l'unanimité une résolution S.Z.R., « La condition de la femme », par laquelle il invite tous les Gouvernements des Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'égalité des droits du mari et de la femme en cas de dissolution du mariage, d'annulation ou de séparation.

La résolution estime que des possibilités de conciliation doivent être prévues dans la procédure de dissolution du mariage, que celle-ci ne peut être prononcée que par une autorité juridique compétente et que les époux doivent avoir les mêmes droits et pouvoir invoquer les mêmes causes. En ce qui concerne les enfants, le Comité social déclare que l'élément essentiel à prendre en considération pour leur tutelle doit être l'intérêt de ces derniers. Enfin, la résolution note que le divorce ou la séparation ne doivent pas avoir pour conséquence une inégalité de situation et de capacité juridique de l'homme et de la femme.

CANTON DE NEUCHÂTEL

MORT SUBITE D'UN INDUSTRIEL NEUCHÂTELOIS

Début juillet est décédé, des suites d'un malaise cardiaque, M. Pierre-Eugène Bourquin, né à La Chaux-de-Fonds en 1918, directeur de la maison de pièces d'horlogerie et machines Pierre Seitz aux Brenets, dont il assumait la direction et le développement depuis près de vingt ans et surtout depuis la mort de son fondateur. Industriel aux vues d'avant-garde, il jouait un rôle important dans la conversion de l'horlogerie d'après-guerre. Capitaine dans l'armée, il avait été victime d'un grave accident lors de son dernier cours. Il était le fils du D^r Eugène Bourquin, mort le 25 janvier 1937, également d'une affection cardiaque, lors des émeutes du 25 janvier.

UN BRACELET-MONTRE QUI VOUS SAUVE LA VIE

Il ne s'agit absolument pas de propagande commerciale, mais bien d'une réalisation destinée à sau-

ver une vie le cas échéant. Si l'on songe au nombre de personnes qui meurent d'accidents ou de malaises sur la voie publique, tout simplement parce qu'on leur a appliqué d'urgence un traitement absolument contre-indiqué, l'on se rend compte de l'importance de plus en plus grande qu'il y a à avoir sur soi un document donnant exactement, sous garantie absolue, la situation médicale du porteur: allergie aux antibiotiques, au sérum antitétanique, groupe sanguin facteur rhésus, sérums et vaccins administrés, par exemple. On a cherché longtemps avant de découvrir qu'il n'y a qu'un objet qu'on ne quitte presque jamais: la montre.

Il y a trois ans que des médecins américains ont créé le signe distinctif qui indique que la personne à qui porter des soins présente un cas particulier: c'est tout simplement le signe d'Esculape. Appliqué au bracelet-montre, il avertit le médecin qu'il doit regarder au revers et là, dans un langage conventionnel et admis par tous les praticiens, on donne les indications principales qui sauveront la vie. En outre, un renvoi est fait au fichier central qui sera constitué le plus vite possible, qui doit être ouvert jour et nuit et répondre immédiatement à un appel téléphonique: il contiendra une fiche, avec tous les renseignements nécessaires, le nom, la confession, le médecin traitant, de la victime d'un accident ou d'un malaise. Il n'y aura évidemment qu'un fichier par pays.

Voilà la raison de la conférence qui a eu lieu au buffet de la gare de la Chaux-de-Fonds, où l'inventeur de la formule — qui a déjà l'adhésion des plus hautes autorités médicales de Suisses et de l'étranger, — M. Georges Claude, présentait son ingénieux bracelet, tout métallique. On pourra ajouter, transformer, compléter les indications au cours des années. Discret, ne dévoilant aucune affection particulière (puisqu'il contient des renseignements aussi généraux que le facteur sanguin), il peut être le salut de beaucoup. Au cours d'un entretien, les journalistes purent poser nombre de questions et se rendre compte de l'utilité et de l'évidente nécessité de cet instrument, appelé au plus grand avenir international. Un grand nombre de gens meurent uniquement parce que dans la demi-heure suivant leur accident ou leur maladie foudroyante, on n'a pu savoir telle particularité de leur état pathologique.

Cette réalisation doit donc jouer un rôle essentiel pour la santé des citoyens.

CANTON DE TESSIN

LE 18^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LOCARNO

C'est le film britannique « Four in the morning » (« A quatre heures du matin ») qui a gagné le « grand prix » du 18^e festival international du film de Locarno.

Le jury des films de long métrage, présidé par le

metteur en scène mexicain Luis Alcoriza, et composé des cinéastes Grigori Ciukrai (U.R.S.S.), Viktor von Kowa (Allemagne), Marco Ferreri, (Italie) et Pierre Kaste (France), a en effet décerné, à la majorité de ses membres, la « Vela d'Oro » (« Voile d'Or ») au film britannique « Four in the morning », d'Anthony Simmons, interprété par Ann Lynn, Judi Dench, Norman Rodway, Brian Phelan et Jeo Melia. Le jury a motivé son choix en soulignant « la qualité de la réalisation du film et la façon sensible, humaine et véridique avec laquelle ont été traités les contradictions et les conflits des sentiments dans le monde d'aujourd'hui ».

Le jury, en outre, a attribué cinq « Vela d'Argento » (« Voile d'Argent ») aux films suivants :

A l'unanimité au film « Organ » (« l'orgue »), de Stefan Uher (Tchécoslovaquie), pour la beauté, la poésie et le mystère de son atmosphère et pour la façon originale et moderne d'affronter les grands problèmes spirituels et sociaux. Ce film a obtenu aussi le prix spécial du jury. A l'unanimité à « I pugni in tasca » (« Les poings dans les poches »), de l'Italien Marco Bellocchio, pour l'efficacité et la qualité de la régie. A l'unanimité à « Almodozasok Kora » (« L'âge des illusions »), de Istvan Szabo (Hongrie), première œuvre de cet auteur.

A l'unanimité à la sélection mexicaine, composée par les films « El viento distante » (« Le vent distant »), de Salomon Laiter, Manuel Michel et Sergio Vejar, et « En esto pueblo no hay ladrones » (« Dans ce village il n'y a pas de voleurs »), de Alberto Isaac, pour avoir présenté le meilleur groupe de jeunes metteurs en scène et producteurs indépendants, travaillant au progrès artistique de la cinématographie.

A la majorité au film « Paskutine atostogu diena » (« La jeune fille et l'écho »), de Arunas Zebriunas (U.R.S.S.), pour son atmosphère lyrique, pour la fraîcheur des sentiments et la beauté des paysages.

Le jury des courts métrages, que présidait Mme Véra Volmane (France), et qui comprenait l'Italien Pio Baldelli et le Suisse François Rochat, a décerné sa « Vela d'Oro » au court métrage italien « Noi insistiamo » (« Nous insistons »), de Gianni d'Amico, pour l'intelligence et la sensibilité avec lesquelles le metteur en scène a utilisé le matériel photographique et la sonorisation mis au service du cinéma, grâce à un montage dont le rythme plastique s'accorde avec le rythme musical.

La « Vela d'Argento » est décernée à « Metamorfosa » (« Métamorphose »), des Yougoslaves Aleksander Marks et Vladimir Jutrisa, et une mention spéciale va au film sénégalais « Niayes », de Ousmane Sembene.

De son côté, le jury de la « Fipresci » (Fédération internationale de la presse cinématographique) a vu le film tchécoslovaque « Perlicky na dne » (« Perles sur le fond »), de Iri Menzel, Jan Nemeč, Véra Chytilowa, Ewald Schorm et Jaromil Jirès, le meilleur long métrage présenté à ce festival, pour « l'ingéniosité et la fidélité avec lesquelles les cinq réalisateurs

ont exprimé la pensée d'un même auteur en maintenant sa personnalité ».

Disons enfin que le jury des jeunes a été d'accord avec la sélection opérée par le jury officiel du festival et a décerné son premier prix au film anglais « Four in the morning ». Le jury des jeunes signale, en outre, le film « Perlick na dne » et le long métrage israélien « Hor balevana » (« Un trou dans la lune »).

Après la cérémonie de remise des prix, le 18^e festival international du film de Locarno s'est terminé par la présentation d'un film italien, « Casanova 70 », dont le metteur en scène, Mario Monicelli, et l'interprète principal, Marcello Mastroianni, ont reçu le premier prix au festival international du film de Saint-Sébastien 1965.

DEUXIEME EXPOSITION MICOLOGIQUE AU TESSIN

Devant le succès remporté par la première exposition cantonale de micologie organisée l'année passée, la société micologique de Locarno a décidé d'en organiser une deuxième cette année qui a eu lieu du 2 au 5 septembre. Y participaient d'illustres personnalités de renommée internationale et de sociétés micologiques suisses et étrangères.

ARTISTES SUISSES A L'ETRANGER

La « Societa cameristica di Lugano », sous la direction de M. Edwin Loehrer, a effectué en juillet une tournée de concerts à travers la France et la Belgique, jouant des œuvres de Vivaldi, Pergolèse, Lotti, Monteverdi, Corelli, Boccherini et Stravinsky. Un concert spirituel et profane a été donné au « Messidor 65 », le festival de musique et d'art dramatique de Toulouse. Puis, l'ensemble s'est produit au « Festival de Dieppe 1965 » sous le titre « Venise et Naples, capitales musicales de l'Italie ».

En Belgique, au « Festival de Chimay 1965 », ils ont joué des œuvres de Monteverdi et Vivaldi au théâtre du château de Chimay et un concert de musique spirituelle de maîtres italiens. Les voix des solistes étaient celles de Basia Retchitzka, soprano, Lilly Jaerman, soprano, Verena Gohl, mezzo-soprano, et Eric Tappy, ténor. Luciano Sgrizzi était au clavecin. Les concerts ont tous obtenu un grand succès.

LA MORT DE M. CANEVASCINI

Dans tout le Tessin s'est répandue soudainement la nouvelle de la mort de M. Guglielmo Canevascini, ancien conseiller d'Etat du Tessin et une des personnalités les plus connues et appréciées du canton.

M. Canevascini est mort le 20 juillet à 23 h 10 pendant qu'il regardait la télévision avec sa femme. Il a été foudroyé par une crise cardiaque, et il est décédé quelques minutes après. M. Canevascini était né le 2 mai 1886 à Ténéro, de famille paysanne. A 19 ans, il émigra en France, d'où il revint en Suisse romande. L'année suivante il retourna au Tessin, et

peu de temps après il fut nommé secrétaire de la Chambre du travail de Lugano, où il commença sa carrière de syndicaliste, et fut élu, en 1913, au grand Conseil tessinois. En 1922 il devint conseiller d'Etat, charge qu'il occupa durant 37 ans jusqu'en 1959. Il fut sept fois président du Gouvernement cantonal et, dans la période entre les deux guerres, il était une des personnalités les plus importantes du mouvement anti-fasciste au Tessin. Pendant la deuxième guerre, c'est M. Canevascini qui, en collaboration avec les réfugiés anti-fascistes italiens, organisa le mouvement de Résistance. Pour cette action, il était très connu et apprécié dans tous les milieux italiens.

M. Canevascini fut le fondateur du quotidien socialiste tessinois « Libera Stampa », en 1913, et fut un des promoteurs de Radio Monte-Ceneri. Jusqu'en 1960, il fut le principal inspirateur du parti socialiste tessinois, et même ces dernières années resta très proche des milieux politiques du canton.

Actuellement, il était président de la société coopérative de radiodiffusion et télévision de la Suisse italienne (Corsi) et, pendant plusieurs années, il fut président de l'association tessinoise du tourisme et de l'entreprise électrique tessinoise.

Avec Guglielmo Canevascini, le Tessin perd une de ses personnalités les plus connues et un des hommes qui lui vouèrent complètement leur existence.

LES FUNERAILLES DE GUGLIELMO CANEVASCINI

A Lugano, les funérailles de Guglielmo Canevascini se sont déroulées fin juillet. Le défunt fut 37 ans membre du gouvernement du canton du Tessin, qu'il présida à sept reprises. Président de la « Corsi » depuis 1931 jusqu'au moment du décès, fondateur et jusqu'à la fin de ses jours président de l'« Azienda elettrica ticinese », M. Canevascini était une des personnalités les plus éminentes du parti socialiste tessinois et considéré comme l'un des principaux protagonistes de l'histoire du canton de ces 50 dernières années.

Radio-Monte-Ceneri, qui avait été voulue par lui comme instrument de culture, de démocratie et de défense spirituelle du pays, lui a dédié trois jours de deuil.

Le cortège funèbre, qui a pris son départ de la maison des syndicats, a parcouru les avenues qui conduisent au cimetière, au rythme des tambours. Les drapeaux étaient en berne un peu partout, en particulier à la mairie et sur les autres édifices publics. Une foule énorme faisait la haie au passage du cortège. Celui-ci était ouvert par un piquet de gendarmes, suivis d'un groupe de gardes de douane, des représentants des fanions rouges, les porte-drapeaux des sections socialistes tessinoises et de quelques sections de la Suisse allemande, la musique des cheminots de Bellinzona, les cadres du parti socialiste avec à leur tête le président M. Elmo Patocchi, le

secrétaire de la Chambre du travail, les représentants des syndicats, les présidents des sociétés socialistes du canton. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Visani, Attilio, Petralli, Brenno Galli, Libero Olgiati, le président du Conseil d'Etat M. Arturo Lafranchi, l'ingénieur Pietro Martinelli, M. Antonio Greppi, ancien maire de Milan, le directeur de la radio de la Suisse italienne, M. Stelio Molo, M. Marco Pessi, de la « Fart », et l'ingénieur Salis, directeur de l'« Azienda elettrica ticinese ».

Après ce groupe de personnalités venaient les parents du défunt, l'huissier du Conseil d'Etat tessinois et les conseillers d'Etat, MM. Federico Ghisletta, Plinio Cioccaro, Argante Righetti, Angelo Pellegrini et le chancelier M. Beati. Suivaient l'ancien conseiller fédéral : M. Enrico Celio, le représentant du grand Conseil en la personne du président M. Alberto Bottani, le représentant de l'armée, le colonel-divisionnaire Lucchini, ainsi que les délégués de la « Corsi » et de l'« Azienda elettrica ticinese ».

CANTON DE FRIBOURG

LES ECRIVAINS FRIBOURGEOIS ET LE FRANÇAIS LITURGIQUE

Réunie à Châtel-Saint-Denis, sous la présidence du professeur Auguste Overney et en présence de son président d'honneur, M. Gonzague de Reynold, la société des écrivains fribourgeois s'est occupée du problème du français religieux et liturgique.

Après avoir constaté et réaffirmé que sa supplique du 20 février 1965, adressée à l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, ne s'opposait d'aucune manière à la réforme liturgique, mais ne visait qu'à obtenir une meilleure qualité des textes français, elle a déploré que les textes actuels aient été élaborés à l'étranger sans aucune participation de notre pays ; elle a regretté qu'aucun dialogue à ce sujet ne soit pratiquement possible dans la presse catholique romande et elle a exprimé son étonnement douloureux, en présence des propos offensants et des accusations gratuites dont elle a été et reste l'objet de la part de certains milieux du diocèse, pour n'avoir fait que son devoir dans un domaine qui lui est propre.

Enfin, elle a décidé de renouveler son appel solennel à tous les responsables de la réforme liturgique en Suisse romande, pour qu'ils considèrent la langue française, lorsqu'elle est admise à l'église, comme soumise aux mêmes impératifs de qualité, de vérité, de clarté et de respect que les autres objets vénérables, destinés à entourer, contenir ou exprimer les saints mystères de la foi.

CANTON DE VAUD

PRIX DES POETES SUISSES DE LANGUE FRANÇAISE

Le prix des poètes suisses de langue française, qui consiste en l'édition du recueil primé, est décerné cette année à M. Fernand Parisod, de Lausanne, pour son manuscrit : « Inventaire de l'aimer ». Un diplôme d'honneur récompense « Le temps qui passe », poèmes de Mme Mousse Boulanger, de Mézières. Règlement et tous renseignements pour le concours 1966 sur demande accompagnée d'une enveloppe affranchie auprès du nouveau délégué de la société des poètes et artistes de France en Suisse : Mme Liliane Betant, avenue E.-Hentsch 4, 1207, Genève.

PRIX LITTÉRAIRES INTERNATIONAUX CHARLES VEILLON POUR UN ROMAN DE LANGUES FRANÇAISE, ITALIENNE ET ALLEMANDE

Le concours littéraire au prix internationaux Charles Veillon 1965 (décernés en 1966), dotés de 5.000 francs suisses chacun, est ouvert. Les auteurs, de quelque nationalité qu'ils soient, peuvent présenter un ou deux romans en langue française, italienne ou allemande et demander les conditions de participation ou toutes indications utiles au :

Prix Charles Veillon
Avenue d'Ouchy, 290
1000, Lausanne (Suisse)

Le jury de langue française est présidé par M. André Chamson, de l'Académie française ; le jury de langue italienne par M. le Professeur Dr Reto Roedel, et le jury de langue allemande par M. le Professeur Dr Max Wehrli.

MEDAILLE D'OR POUR UNE AFFICHE SUISSE

Un concours d'affiches et d'étiquettes a été organisé dans le cadre de la foire autrichienne du vin à Krems. Comme d'autres pays viticoles, la Suisse fut invitée à participer à ce concours et y a obtenu de brillants résultats.

C'est ainsi que la seule médaille d'or attribuée dans le domaine des affiches est revenue à l'œuvre dessinée par le graphiste Witzig, réalisée à Lausanne pour l'office de propagande pour les vins vaudois et qui met en évidence, sur un fond de vignoble et un verre rempli, le slogan : « Tout l'or du vin vaudois dans un verre de Dorin. »

CANTON DE VALAIS

L'AIR-GLACIER S.A. A EFFECTUE SON PREMIER SAUVETAGE

L'Air-Glacier S.A., fondée récemment à Sion, a effectué début août son premier sauvetage. Un étudiant bernois, qui s'était blessé en faisant une chute à l'Aletschhorn, a été transporté par Hermann Geiger de la cabane de l'Aletsch à Viège, où l'hélicoptère a atterri sur le toit de l'hôpital.

La nouvelle société, qui effectue des sauvetages et des transports en montagne, a été fondée par MM. Bruno Bagnoud et Hermann Geiger. Outre les deux hélicoptères de la garde aérienne suisse de sauvetage, elle dispose depuis le 8 août d'un troisième hélicoptère, une Alouette 3, qui est à la disposition de la garde aérienne avec droit de priorité.

M. BONVIN A CHANDOLIN : APPEL A L'UNITE

Désirant tenir une promesse qu'il avait faite aux Alpains de la vallée d'Anniviers, il y a déjà plusieurs années, le conseiller fédéral Bonvin s'est rendu à Chandolin avec toute sa famille pour prendre part aux manifestations du 1^{er} août.

C'est un véritable appel à l'unité que M. Bonvin fit dans son discours prononcé devant une foule très dense malgré le froid qui régnait. Il rappela aux jeunes de la région la nécessité de garder le contact avec le passé en maintenant les solides traditions des ancêtres, tout en sachant s'adapter aux exigences de la vie moderne.

M. Bonvin insista surtout sur la nécessité de mettre fin aux vaines querelles et discordes qui empêchent toute construction solide à l'échelle nationale et européenne. Il évoqua en passant la collaboration qui devait exister entre les populations de la plaine et celles de nos vallées montagnardes. Il fit allusion également aux apports que le tourisme peut procurer aux régions où l'agriculture traditionnelle est menacée.

La manifestation de Chandolin a été marquée également par des productions de la « Chanson du Rhône », des « Fifres et Tambours » d'Anniviers et un cortège aux lampions.

LA JOURNEE COMMEMORATIVE A ZERMATT

Le 14 juillet, de la semaine du centenaire de la première ascension du Cervin, a été ensoleillé comme il l'était en 1865. C'est une journée commémorative importante dans les annales de Zermatt, qui vit, après plusieurs essais infructueux, la victoire de l'ascension du Cervin, montagne de 4.477 mètres d'altitude par Edward Whymper et ses six compagnons.

LA CATASTROPHE DE SAAS-FÉE

De mémoire d'homme, jamais pareille catastrophe naturelle ne s'est produite dans la région du glacier de l'Allalin. On estime maintenant de 50 à 100 le nombre des personnes qui auraient été ensevelies sous la masse de glace qui s'est détachée du glacier. Les baraquements du chantier, de nombreuses machines, des véhicules et un atelier de réparations ont également été touchés par la catastrophe. Toutes ces installations et ce matériel servaient à la construction du barrage. Heureusement, les grands ateliers de réparations, les cantines et les cantonnements, qui se trouvaient à quelques kilomètres de là, n'ont pas été atteints.

Toutes les mesures de sauvetage ont immédiatement été prises. Des hélicoptères, avec à leur bord des spécialistes de la montagne, survolèrent la région du sinistre. Un spécialiste de l'E.P.F. en matière de mensuration des glaciers s'est également rendu sur place.

LE CONSEILLER FEDERAL BONVIN A MATTMARK

Le conseiller fédéral Roger Bonvin s'est rendu sur les lieux de la catastrophe du barrage de Mattmark. M. Ferdinand Storchi, sous-secrétaire d'Etat italien, s'est entretenu avec le conseiller fédéral Bonvin sur le déroulement de la catastrophe et sur les mesures prises.

« Pour tous ceux qui travaillaient ici, c'était comme un paradis », a déclaré le conseiller fédéral Bonvin aux journalistes. Depuis le début en 1954, il avait participé au projet de Mattmark et avait mené les négociations avec les communes pour l'achat de terrain. Enfin, il avait également participé aux travaux de projet. A l'encontre par exemple de la situation très dangereuse du chantier de Mauvoisin, aucun danger ne menaçait Mattmark. Le déplacement de la digue vers le sud, voire derrière la moraine sud du glacier de l'Allalin, n'a eu lieu uniquement que parce qu'on s'attendait que le glacier pourrait avancer une fois, dans 200 ans peut-être. Par contre, personne ne s'attendait, pendant les travaux de construction il y a six ans, qu'une telle rupture du glacier se produirait. C'est la raison pour laquelle rien ne s'opposa à l'établissement des baraquements des ouvriers sur la ligne de chute du glacier. Depuis 1924, le glacier avait été constamment observé par plusieurs experts reconnus.

Interrogé sur l'attitude du Conseil fédéral après l'annonce de la nouvelle de la catastrophe, le conseiller fédéral Bonvin déclara que M. Tschudi, président de la Confédération, en informa immédiatement par téléphone tous les conseillers fédéraux, leur demandant à chacun de faire tout ce qu'il pouvait dans ses compétences. Il en résulta aussi l'intervention de la troupe.

La question fut également posée au conseiller fédéral Bonvin de savoir s'il considérait l'action de la Chaîne du bonheur comme nécessaire. Il répondit que du point de vue matériel une aide ne serait pas nécessaire, mais que la Chaîne du bonheur est avant tout un geste de solidarité

du peuple suisse à l'égard de la main-d'œuvre étrangère qui, pour une fois, doit s'exprimer en aide matérielle. A son avis, il s'agit là d'une occasion d'aider les hommes, de les sortir de leur étroitesse, de leur égoïsme. Le Conseil fédéral interviendra également en faveur des survivants et accordera par exemple une aide quand il s'agira d'offrir aux enfants des victimes une bonne formation.

Les opérations de sauvetage pour cette catastrophe, à son avis effroyable, ont été menées de façon très rationnelle.

Cependant, les mesures de sécurité prises n'excluent pas certains dangers. Le glacier est continuellement surveillé, au moyen de piquets et de théodolites, pour en déceler chaque mouvement éventuel.

Comme cause de la catastrophe, le conseiller fédéral pense que c'est un hiver très rigoureux que nous avons connu il y a 20 ans environ. Il était tombé alors énormément de neige. La pression de la neige avait produit dans la glace une masse liquide au-dessus de la moyenne. On peut admettre que cette masse s'est infiltrée maintenant dans la langue glacière et qu'elle a conduit à la rupture soudaine. Il considère cela comme la seule explication possible. On doit aussi admettre que les moraines du glacier n'ont plus été en contact avec la glace ces dernières années.

Répondant à la question de savoir s'il s'agit là de la plus grosse catastrophe qui se soit produite en Suisse, le conseiller fédéral Bonvin a rappelé à cette occasion les accidents lors du percement du Loetschberg, qui ont coûté également la vie à de nombreux hommes : dans une avalanche à Goppenstein et lors de la rupture d'une poche d'eau du côté de la vallée de la Kander. Aujourd'hui encore, 40 morts sont enterrés dans la montagne.

Pour terminer, le conseiller fédéral Bonvin a exprimé sa profonde affliction aux survivants des victimes et a assuré que tout sera fait afin que personne ne subisse de dommage et qu'ainsi toute douleur soit amoindrie autant que faire se peut.

CANTON DE ZURICH

UN SUISSE A L'HONNEUR

Un groupe international d'architecture prospective (Giap) a été récemment constitué à Paris. Le représentant de la Suisse, l'architecte Walter Jonas, a été élu vice-président du groupe.

DANS LA PRESSE

Fin juin, M. Hans O. Staub a quitté la rédaction du « Tages-Anzeiger », de Zurich. Pendant cinq ans environ, il fut correspondant de ce quotidien à Paris, puis, dès 1953, rédacteur responsable de politique étrangère. M. Hans O. Staub assumera dorénavant les fonctions de chef de la rédaction de politique étrangère de la télévision suisse. Son successeur, au « Tages-Anzeiger » est, depuis le 1^{er} juillet, M. Peter Frey, rédacteur responsable de politique étrangère depuis 1963 déjà. M. Frey était correspondant à Paris du quotidien zuricois. Avant d'occuper ce poste, M. Frey fut pendant dix ans rédacteur à la « Woche ».

A L'AGENCE TELEGRAPHIQUE SUISSE

Après 40 ans d'activité rédactionnelle au service de l'agence télégraphique suisse, le chef du bureau de Zurich, M. F.-W. Keller, prend sa retraite. M. Keller a travaillé de 1925 à 1946 au bureau de Bâle de l'agence télégraphique suisse avant d'être nommé chef de la rédaction zuricoise. Il restera lié à l'agence télégraphique suisse en tant que collaborateur libre.

M. Eduard-Ernst Stutz, de Winkel, près de Buelach, a été nommé chef du bureau de Zurich, avec entrée en fonction le 1^{er} août 1965. Né en 1918 à Hittnau (Zurich), il étudia, après un apprentissage de commerce, l'histoire, les sciences économiques et la philosophie. Il a obtenu le grade de docteur ès lettres avec une thèse sur « La critique philosophique et politique d'Oswald Spengler ».

« A.W.Z. », CENTRALE SUISSE D'ADRESSES ET DE PUBLICITE DIRECTE DES BUREAUX D'ADRESSES POUR SANS TRAVAIL

La Centrale suisse d'adresses et de publicité directe des bureaux d'adresses pour sans travail « A.W.Z. » a toujours une tâche sociale à remplir. En dépit de la haute conjoncture, c'est ainsi qu'elle occupe aujourd'hui à Zurich 40 à 50 employés. La Centrale A.W.Z. entretient des bureaux à Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Saint-Gall et Zurich. Il ressort de son rapport annuel que le chiffre d'affaires du bureau de Zurich a augmenté de 10 % pour s'établir à 3,6 millions de francs. Le total des salaires s'est élevé à 1,54 million de francs, soit 82.000 francs de plus

que pour l'exercice précédent, pour les 195 personnes occupées.

A.W.Z. Zurich a expédié au cours de l'exercice 3 millions 585 mille adresses privées et spéciales, 2 millions 357 mille adresses de branches et 1 million 778 mille adresses de clients. Pour l'ensemble de ses bureaux à Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Saint-Gall et Zurich, A.W.Z. a expédié durant cet exercice plus de 27 millions d'adresses. La somme des salaires versés par l'ensemble des bureaux s'est élevée à 6,68 millions de francs.

GROSSE COMMANDE SUEDOISE
A L'INDUSTRIE SUISSE

La « Sydsvenska Kraft A.B. » a passé commande pour la « Karlshamnsværkets Kraftgrupp A.B. », auprès de la société anonyme Brown, Boveri et C^{ie}, de Baden, d'un groupe de turbines de 320.000 kW, d'une valeur de 35 millions de francs. Il s'agit de la plus grande commande passée jusqu'ici par la Scandinavie, pour un groupe de turbines à vapeur, destinées à une usine électrique conventionnelle à vapeur. L'installation doit commencer son exploitation commerciale en été 1969.

DES SUISSES D'AMERIQUE A KLOTEN

Le « Maennerchor Helvetia » de New York ne cultive pas seulement le chant, mais maintient aussi un contact constant avec la patrie. Il organise chaque année un voyage en Suisse. Des avions ont amené toute une cohorte de nos compatriotes d'Amérique. Les 136 Suisses des Etats-Unis passeront cinq semaines dans notre pays.

UN DEMI-MILLIARD
POUR L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE ZURICH

Le Conseil fédéral a décidé d'adresser aux Chambres fédérales un message par lequel il demande un crédit de 444 millions de francs pour la suite des travaux d'agrandissement de l'école polytechnique fédérale et des établissements qui lui sont rattachés. On prévoit surtout les projets suivants : transformation du bâtiment principal, agrandissement du laboratoire des machines, agrandissement du bâtiment des sciences naturelles, nouveaux bâtiments de l'institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux à Duebendorf, construction du laboratoire de physique des corps solides, de l'institut de géophysique et de physique de l'atmosphère, de l'institut de biologie moléculaire et de biophysique, ainsi que de bâtiments pour l'enseignement et les services auxiliaires dans le groupe annexe de l'E.P.F. au Hoengerberg, construction d'une installation de recherches pour la physique nucléaire avec un accélérateur de haute intensité pour protons à Villigen.

Ces transformations de l'école polytechnique fédérale

doivent permettre de faire face à l'accroissement du nombre des étudiants et aux nécessités de la recherche.

Les nouveaux bâtiments de l'institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux serviront aussi dans une très large mesure à la réalisation des tâches pratiques afférentes à la protection des eaux (information des autorités, étude de nouvelles méthodes et de nouveaux systèmes pour l'épuration des eaux, etc.).

Cependant, le nombre des entreprises disparues ces derniers temps dépasse « la mesure justifiable ».

Pour terminer, les auteurs de la lettre expriment aux autorités fédérales leur gratitude pour les démarches entreprises jusqu'ici en faveur de l'agriculture. Cependant, il ne faut pas oublier que ces mesures ont été prises la plupart du temps en vue de la réduction des prix des denrées de première nécessité en faveur des consommateurs.

CANTON D'URI

LETTRE OUVERTE DES PAYSANS NIDWALDIENS AU CONSEIL FEDERAL

Les paysans nidwaldiens, réunis en assemblée à Untertruebsee, ont approuvé une lettre ouverte signée par MM. P.-J. Schaller (Ennetmoos) et Ed. Blaettler (Oberdorf), adressée au Conseil fédéral. Dans cette lettre, les paysans nidwaldiens assurent qu'ils sont prêts comme par le passé à défendre la patrie, la défense économique apparaissant à la paysannerie suisse comme son devoir. « Cependant, ajoute ce document, seule une paysannerie saine et stable est en mesure de remplir son devoir. »

Pour ce motif, explique ensuite la lettre, les participants à l'assemblée se voient contraints d'exprimer leur inquiétude face à la situation actuelle de l'agriculture. Les auteurs

de la lettre citent alors la désertion croissante des campagnes, l'endettement, la non réalisation du salaire paritaire exigible et les investissements nécessités par les mesures de rationalisation. En outre, la paysannerie se voit frustrée des fruits de la lutte contre le renchérissement. Il devrait être possible, estiment les auteurs de la lettre, d'établir une parité par des prix équitables sans provoquer un nouveau renchérissement.

Les paysans citent ensuite l'augmentation de la production réalisée grâce aux efforts importants entrepris, alors que les effets de cette augmentation de production vont entièrement au profit des consommateurs. Toutes les mesures possibles, estiment ensuite les auteurs, devraient être prises en rapport avec les efforts d'intégration tant discutés, pour rendre l'agriculture suisse en mesure d'affronter la concurrence. Parmi les grands soucis de l'agriculture, les auteurs mentionnent les dettes hypothécaires et les investissements, « incomparablement plus élevés que dans n'importe quel autre pays d'Europe ». Le paysan est mis dans l'impossibilité d'amortir le capital étranger, dans une exploitation d'importance moyenne. « Nous estimons qu'il serait juste que les résultats comptables soient répartis selon la grandeur des exploitations et les conditions de production et appliqués proportionnellement aux conditions structurelles de notre agriculture. Nous repoussons fermement une politique des prix visant à une modification structurelle radicale, mais sans repousser catégoriquement un développement harmonieux dans le sens d'un regroupement de petites entreprises. »

DECES DU PROFESSEUR ARNOLD HEIM

Le professeur Arnold Heim, géologue mondialement connu, est décédé jeudi 27 mai à Zurich, à l'âge de 84 ans.

Fils du célèbre spécialiste des Alpes, Arnold Heim (1849-1937), le défunt marcha sur les traces de son père, et, en sa qualité de géologue, entreprit des voyages au Groenland, à Sumatra, en Californie, en Asie Centrale, en

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par

Le Convair 990 CORONADO

Le jet le plus moderne du monde

SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret

Afrique et en Amérique Latine. Arnold Heim a écrit de très nombreux ouvrages. A l'âge de 23 ans déjà, il présenta à la Société Allemande de Géologie, à Berlin, une communication sur la constitution des Alpes.

De 1929 à 1931, Arnold Heim fut professeur ordinaire à l'Institut de géologie de l'Université Yat-Sen à Canton (Chine). Puis, il parcourut ensuite la terre entière, chargé de missions par de nombreuses sociétés pétrolières. Il rassembla ainsi une très importante documentation qui lui permit d'écrire, en plus d'ouvrages scientifiques, plusieurs livres de voyages.

LE « TRANSALPIN » PLUS RAPIDE ET PLUS CONFORTABLE

Le train rapide « Transalpin », qui circule depuis 1958 entre Vienne et Zurich et depuis 1962 entre Vienne et Bâle, a été complété par une nouvelle composition depuis le 30 mai. Il répond ainsi aux exigences accrues des usagers dans les domaines du confort et de la vitesse. Le « Transalpin » est désormais un train-navette offrant plus de 240 places assises, avec deux wagons de seconde classe, un wagon de première et un wagon-restaurant.

Le nouveau train est non seulement plus confortable, mais aussi plus rapide. Avec l'introduction de l'horaire 1965, le gain de temps est de 48 minutes entre Bâle et Vienne. Le train partant de Vienne à 9 h arrive à Zurich à 19 h 36, permettant une correspondance immédiate pour Berne-Lausanne-Genève. En revanche, le train arrivant à Zurich à 22 h 47 n'offre aucune correspondance pour la Suisse Romande.

Grâce à l'amélioration de la voie ferrée, la vitesse maximale de 150 kilomètres à l'heure peut être utilisée de manière beaucoup plus intensive. Le financement du « Transalpin » a été couvert par l'« Eurofima », par l'Etat autrichien et par les C.F.F.

La nouvelle composition a été inaugurée officiellement le 23 mai. Les invités et la presse furent conduits de Vienne à Zurich par MM. Maximilien Schantl, Directeur général des Chemins de Fer Autrichiens, et Hugo Gschwind, Président de la Direction générale des C.F.F.

UNE NOUVELLE LIGNE DE LA SWISSAIR : ZURICH-BUDAPEST

Au nombre des 62 villes d'Europe et d'Outre-Mer dont la Swissair assure le service, se trouvent Prague, Varsovie et Belgrade. Maintenant vient s'y ajouter une nouvelle capitale de l'Europe Orientale à savoir Budapest, avec laquelle notre compagnie nationale de navigation aérienne a ouvert ces jours une nouvelle ligne.

Provisoirement, une Caravelle assurera la liaison Kloten-Budapest une fois par semaine, sans escale, à savoir le vendredi. L'analyse du trafic a démontré

la nécessité de cette ligne. La durée du vol Zurich-Budapest de la Caravelle de 80 places sera à peine d'une heure et demie, à la vitesse de 800 km/h et à l'altitude de 8.500 m. Le même jour, l'avion de la Swissair assurera le voyage du retour, de Budapest à Zurich. Si le volume du trafic devait augmenter sur cette ligne, ce qui semble certain, les vols pourraient avoir lieu deux fois, voire trois fois par semaine. Dès maintenant, les grands avions de la compagnie aérienne hongroise Maley couvrent ce trajet deux fois par semaine dans les deux sens, à pleine charge. Il est aussi possible qu'avec le temps la Swissair prolonge sa ligne jusqu'à Bucarest.

Il convient de signaler que la Swissair devait prendre l'initiative de créer la ligne Zurich-Budapest, si elle ne voulait pas se laisser couper l'herbe sous le pied par des compagnies étrangères et perdre sa situation internationale. Une fois que l'on a constaté les besoins du trafic, il faut prendre les mesures nécessaires à les satisfaire.

Le vol inaugural de la Swissair a remporté un plein succès. La Caravelle était entièrement occupée, par des passagers et par les invités. Les autorités suisses étaient représentées par le Conseiller d'Etat Egger, de Zurich, M. Burkhard, directeur à l'Office Fédéral de l'Air et un membre du Département politique fédéral, un membre de la direction générale des P.T.T. Il convient d'y ajouter M. Gyemant, ambassadeur de Hongrie à Berne et quelques journalistes. M. Armin Baltensweiler, vice-président de la Swissair et M. Hans Hautle du service de presse de la compagnie avaient assuré l'organisation impeccable de ce vol inaugural.

BROWN-BOVERI LIVRE DE GRANDES TURBINES AU CANADA

La compagnie d'Etat pour l'électricité de la province canadienne du Nouveau-Brunswick avait commandé, il y a deux ans à Brown-Boveri, un groupe de turbines à vapeur de 110 mW. Elle a commandé récemment un second groupe identique. Le premier groupe entrera en service en été 1966, le second en automne 1967. La succession rapide de ces commandes, qui représentent une valeur d'exportation de 15 millions de francs suisses, montre que l'industrialisation de la côte atlantique du Canada va plus vite qu'on ne le prévoyait il y a peu d'années encore.

Les deux groupes de turbines seront équipés du « turbomate » de Brown-Boveri, conformément à l'automatisation croissante des forces motrices. Ce « turbomate » travaille avec une direction électronique, qui correspond au programme d'enclenchement et de déclenchement de la machine, et avec un régleur automatique permettant de mettre en marche automatiquement, de charger et de surveiller pendant l'exploitation les machines en liaison avec la résistance thermique des cages des turbines.